

Devis n° DGA230045  
 Dossier n° DS00246794  
 Devis établi le 09/02/2023, valable 1 mois.  
 Votre conseiller : Jean-Christophe Vetter

Tél : 03 89 32 76 15  
 Mail : vetter.jeanchristophe@alsacepf.fr  
 Lien de parenté avec le défunt : .....  
 Compte client : 4110209137

**ALSACE POMPES FUNÈBRES**  
 22 Rue Jean Monnet  
 68200 Mulhouse

Obsèques de ..... née le ..... à et décédée le ..... à l'âge de ..... ans , à .....

### Services

**Transport avant mise en bière** : Funérarium du Parc des Collines Parc des Collines, 22 rue Jean Monnet 68200 Mulhouse

**Mise en bière** : Funérarium du Parc des Collines Parc des Collines, 22 rue Jean Monnet 68200 Mulhouse

**Fermeture de cercueil** : Funérarium du Parc des Collines Parc des Collines, 22 rue Jean Monnet 68200 Mulhouse

**Crémation** : Crématorium de la ville de Mulhouse 55 Rue de Dinard 68200 Mulhouse

**Transport après mise en bière** : Funérarium du Parc des Collines Parc des Collines, 22 rue Jean Monnet 68200 Mulhouse

**Case réfrigérée en chambre funéraire** : Funérarium du Parc des Collines Parc des Collines, 22 rue Jean Monnet 68200 Mulhouse

**Dispersion** : Dispersion pleine nature Forêt domaniale 68400 Riedisheim

En application de la réglementation funéraire l'article R.2223-29 du CGCT prévoit que seules les prestations suivantes sont obligatoires : la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière, et dans tous les cas le cercueil, ses poignées, sa plaque d'identité et sa cuvette étanche, à l'exclusion de ses accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que soit les opérations d'inhumations, soit les opérations de crémations et l'urne cinéraire ou cendrier. En fonction des circonstances ou des causes du décès, du mode de transport et des modalités de l'inhumation ou de la crémation, les prestations obligatoires incluent également le véhicule de transport de corps avant ou après mise en bière, le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur.

Désignation	T V A	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
<b>1. Préparation / organisation des obsèques</b>				
Démarches et formalités	20%	350,00		
Admission Funérarium du Parc des Collines	20%		60,00	
Case réfrigérée en chambre funéraire • Nombre : 2 jours	20%		96,00	
Vacation de police #	0%			20,00
<b>2. Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu</b>				
Chauffeur pour transport avant MEB	10%	95,00		
Porteur avant mise en bière	20%	95,00		
Housse biodégradable agréée	20%	61,00		
Véhicule avant mise en bière	10%	125,00		
<b>3. Cercueil et accessoires</b>				
Cercueil PREVAL * <i>Cercueil* en pin, de forme parisien, et d'épaisseur 22mm ; équipé de cuvette étanche* et 4 poignées*</i>	20%	930,00		
Plaque d'identité *	20%	25,00		
Cache-vis	20%	0,00		
Capiton	20%		0,00	
<b>4. Mise en bière et fermeture du cercueil</b>				

Désignation	T V A	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
Mise en bière	20%	65,00		
<b>5. Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</b>				
Véhicule après mise en bière • Pour transport après mise en bière vers crématorium.	10%	125,00		
Chauffeur pour transport APMAB	10%	95,00		
<b>8. Crémation</b>				
Crémation *	20%			529,20
Urne EN CARTON * • Pour dispersion en pleine nature sans assistance.	20%	55,00		
<b>TOTAL TTC</b>		<b>2 021,00 €</b>	<b>156,00 €</b>	<b>549,20 €</b>

\* Articles obligatoires par la législation # Articles obligatoires par la réglementation, selon la situation

TVA%	Base TVA	Montant TVA
0%	20,00	0,00
10%	400,00	40,00
20%	1 888,50	377,70

Total HT	2 308,50 €
TOTAL TVA	417,70 €
<b>Total TTC</b>	<b>2 726,20 €</b>

Nous vous informons de votre droit d'inscription à la liste d'opposition pour le démarchage téléphonique sur Bloctel : <https://www.bloctel.gouv.fr/>

Je soussigné(e) ALSACE POMPES FUNÈBRES

Accepte le présent devis prévisionnel

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client.

Le 09/02/2023 à Mulhouse

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé, bon pour acceptation»